

Inscriptions 2024/2025 école de musique

Les inscriptions pour l'année 2024/2025 à l'école municipale de musique débutent lundi 13 mai 2024.



Retrouvez l'ensemble des modalités et informations sur : <https://www.mairie-thoiry.fr/ecole-municipale-de-musique/>

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Elections européennes

Le **dimanche 9 juin 2024**, les Français résidant sur le sol métropolitain ainsi que les citoyens européens sont appelés à se rendre aux urnes pour **élire leurs représentants au parlement Européen**.

Le nombre d'euro-députés est porté à 720 en 2024, avec 81 représentants de nationalité Française.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- un.e citoyen.ne français.e âgé.e d'au moins 18 ans la veille du scrutin
- un.e citoyen.ne d'un autre pays de l'UE âgé.e de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son État d'origine

Dans les deux cas, il faut être domicilié.e dans la commune où l'on souhaite voter et **inscrit.e sur les listes électorales de cette commune**.

Comment savoir si vous êtes inscrit.e sur

les listes électorales ?

Afin de savoir si vous êtes inscrits sur les listes électorales de votre commune, vous pouvez vous rendre sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Où et quand voter ?

Les bureaux de vote, installés à la salle des fêtes, seront ouverts dimanche 9 juin 2024 de 8 h à 18 h.

En cas d'absence, comment voter ?

En cas d'absence, n'oubliez pas d'établir une procuration.

Plus d'informations sur : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>.

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

En savoir +

<https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr/>

Nouveauté consigne Pick up

Une consigne Pick up est en service au 60 rue des Cyprès.



Elle permet le **retrait en accès libre 7j/7 et 24h/24 de colis envoyés par Colissimo ou Chronopost.**

Au moment de votre commande, vous pouvez sélectionner la consigne sur le site de l'e-commerçant comme point de livraison de votre colis.

En vue de la livraison, un courriel contenant un QR code et des codes de retrait vous sont envoyés.

La consigne ne permet pas le dépôt de colis.

Retrouvez toutes les informations sur les consignes Pick up sur : <https://www.pickup.fr/consignes/>

En cas de problème, contactez le service client de votre transporteur (Colissimo : 3631 / Chronopost : 09 69 39 13 91)

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

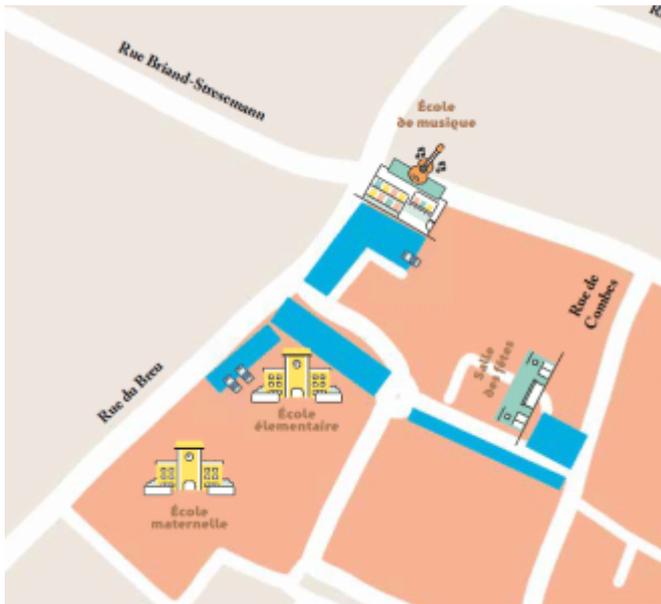
Stationnement : de nouvelles zones bleues

Afin de faciliter le stationnement aux abords des écoles et des commerces, **la durée de stationnement est règlementée à compter du lundi 29 avril 2024** sur :

- les parkings des écoles (rue des Séquoias et rue du

Breu)

- le parking de la salle des fêtes



Sur ces 3 parkings, où les places sont marquées en bleu, les règles de stationnement suivantes s'appliquent :

Le stationnement est limité à 2 h les lundis, mardis, jeudis, vendredis en périodes scolaires, de 8 h à 17 h.

Afin de stationner sur ces places aux jours et heures réglementés, il convient d'**apposer un disque de stationnement**.

Si vous n'en possédez pas, vous pouvez en demander un à l'accueil de la mairie ; il vous sera remis gracieusement aux heures d'ouverture de l'accueil.

Le stationnement est libre et sans limite de durée sur ces parkings :

- les mercredis, samedis, dimanches (sauf contraintes du marché)
- durant les vacances scolaires
- entre 17 h et 8 h les lundis, mardis, jeudis, vendredis en périodes scolaires

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Entre lignes 2024

La bibliothèque municipale vous propose, dans le cadre de l'association des biblio-unies, de participer à la seconde édition du prix littéraire Entre-lignes.

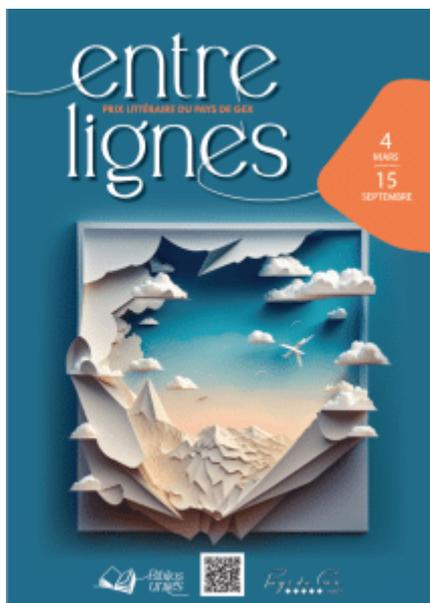
Du 4 mars au 15 septembre, 5 ouvrages sont en compétition pour se voir décerner le prix littéraire « Entre lignes ».

Le lauréat est désigné par les lecteurs gessiens suite à leurs votes au sein de leur bibliothèque municipale.

Les lecteurs thoirysiens qui le souhaitent, peuvent donc participer à déterminer le livre primé parmi les lecteurs des 11 autres bibliothèques et médiathèques participantes.

Thème 2024 (en lien avec l'actualité des jeux Olympiques) :
Ligne de touche

Une soirée de clôture sera organisée à la médiathèque de
Divonne-les Bains le 22 Novembre prochain en présence de
l'auteur primé.



Plus d'informations et règlement sur :

<https://www.paysdegexagglo.fr/20122-entre-lignes-2024.htm>

Contact

Bibliothèque municipale



Rue du Breu



[04 50 20 85 68](tel:0450208568)



bibliotheque@mairie-thoiry.fr

Inscriptions année scolaire 2024-2025

Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 se tiendront du 4 mars au 26 avril 2023.

Vous avez un enfant né en 2021 ? Un enfant qui entrera en CP en septembre 2024 ? Vous serez nouvel arrivant pour la rentrée 2024 ?

Retrouvez toutes les informations d'inscription sur :
<https://www.mairie-thoiry.fr/inscriptions-scolaires/>

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Nouveauté covoiturage : Ligne Hé Léman Pays de Gex

Découvrez HÉLéman, l'application de covoiturage sans réservation entre Valserhône, Divonne-les-Bains, Gex, Saint-Genis-Pouilly et Meyrin.

Gratuit pour les passagers et indemnisé pour les conducteurs !

L'appli ouvre :

- pour les conducteurs le 12 février 2024
- pour les passagers le 4 mars 2024

Plus d'infos sur :

<https://www.mairie-thoiry.fr/he-leman/>

www.covoiturageleman.org

Coupures d'électricité

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité :



Jeudi 2 mai 2024

 De 9 h 30 à 11 h

Quartiers ou lieux-dits :

- Place de la mairie

Les personnes concernées par la coupure ont reçu un courrier d'Enedis les informant de cette situation

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

L'armée de terre recrute



APIcité : le label 2 abeilles renouvelé

Le comité de labellisation APIcité® a renouvelé son label 2 abeilles, démarche remarquable, à la Ville de Thoiry.

La pérennité des actions en faveur de la préservation de l'abeille et de l'environnement a été valorisée et particulièrement :

- Une démarche de plantation de plantes mellifères
- La défense de l'abeille et des pollinisateurs au centre de la politique environnementale de la commune
- Les actions de sensibilisations organisées avec les apiculteurs et structures apicoles locales



Plus d'informations sur le label sur :
<https://www.mairie-thoiry.fr/apicite/>

Rénovation : bénéficiez d'une

réduction de Taxe foncière

{Play}

Afin d'encourager les propriétaires de logements anciens à réaliser des travaux d'économie d'énergie, **la municipalité a délibéré le 26 septembre pour exonérer temporairement à hauteur de 50 %, la part communale de taxe foncière.**

[Délibération 2023-4-04 Conseil Municipal du 26 septembre 2023](#)

L'exonération est applicable aux **logements achevés avant le 1er janvier 1989** qui font l'objet de **dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie** mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts (isolation thermique, pompes à chaleur, énergie solaire...).

[Liste des équipements, matériaux et appareils éligibles.](#)

Le montant des dépenses par logement doit excéder 10 000 € au cours de l'année précédant la première année d'application de l'exonération ou 15 000 € au cours des trois dernières années précédant la première année d'application de l'exonération

L'exonération de 50% sur la part communale s'applique pendant une durée de 3 ans à compter de l'année qui suit celle du paiement total des dépenses.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit adresser une déclaration au service des impôts du lieu de situation du bien, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle elle est applicables.

Plus d'informations sur le [site des impôts](#)

Moustique Tigre



L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous informe de la présence de moustiques-tigre sur la commune.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). En effet, il peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

En savoir + [sur les maladies transmises par le moustique tigre](#)

Empêcher la ponte du moustique tigre avant qu'il ne vous envahisse

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous

C'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'il soit moins présent chez vous.

Comment agir pour se débarrasser du moustique tigre ?

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher que le moustique tigre ne vous envahisse!

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

En savoir [+ sur les bons gestes à suivre pour venir à bout du moustique tigre](#)

Portrait-robot du moustique tigre

Taille : 5 millimètres environ

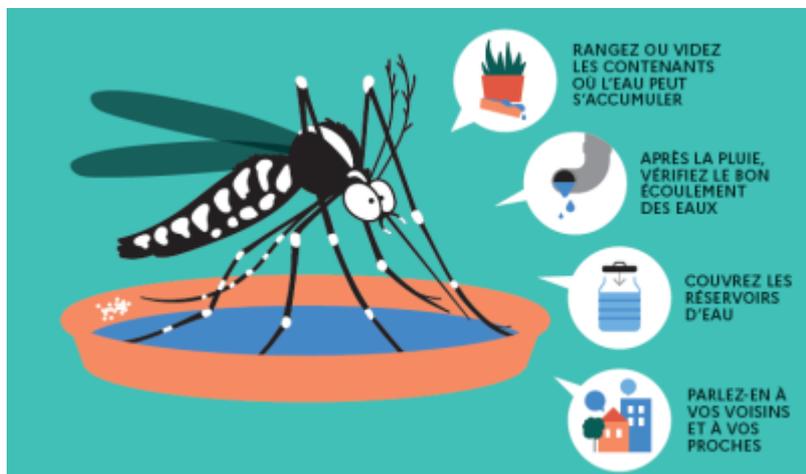
Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique tigre !

Retrouvez toutes les informations sur le moustique tigre, les

outils mis à votre disposition et les actions menées dans la région à ce sujet sur la plateforme officielle de ressources sur le moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes
[« AgirMoustique.fr »](http://AgirMoustique.fr)



https://www.mairie-thoiry.fr/wp-content/uploads/2023/09/ARS22_MOUSTIQUE-TIGRE_AFFICHE.pdf

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Permanence DGFIP

Des permanences de la Direction Générale des Finances Publiques se tiennent **tous les mardis de 9 h à 12 h** en mairie.

Une question sur votre imposition ? Un besoin d'aide pour votre déclaration ?

- Connectez-vous sur votre espace personnel à partir de www.impots.gouv.fr
- Appelez le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Bellegarde-sur-Valserine : 04 50 56 69 40
- Prenez contact par courriel : sip.valserhone@dgfip.finances.gouv.fr

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Extinction de l'éclairage public

Comme vous l'avez souhaité et exprimé en réunion publique, l'extinction de l'éclairage public sera effective à compter du 18 avril 2023, de 23 h à 5 h. Toutes les rues reliées aux armoires d'éclairage public sont concernées par l'extinction à l'exception des zones identifiées comme centrales ou proches de la 2X2 voies.

Ainsi, les rues :

- De la Gare,
- Briand Stresemann depuis les Tamaris à l'hôtel de ville,
- Le début de la rue des Tamaris,
- Du Breu,
- De Combes,
- Des Cyprès,
- Des Séquoias,
- Avenue du Mont-Blanc,
- Badian,
- Zone de la Praille,
- Accès 2X2 voies

resteront éclairées de 23 h à 5 h.

Cette action, si elle contribue à la réduction de la facture énergétique de la ville, a également une incidence sur la

préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et participe à la lutte contre les nuisances lumineuses, qui impactent directement la biodiversité.

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr